



# Assemblée générale

Distr. générale  
6 janvier 2021  
Français  
Original : anglais/arabe

---

## Soixante-quinzième session

Point 83 de l'ordre du jour

### État des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1949 relatifs à la protection des victimes des conflits armés

## État des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1949 relatifs à la protection des victimes des conflits armés

### Rapport du Secrétaire général

#### Additif

## I. Introduction

Le présent additif contient des informations provenant de deux nouvelles réponses à la demande formulée par l'Assemblée générale au paragraphe 13 de la résolution 73/204, reçues du Qatar et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord après la présentation du rapport principal<sup>1</sup>.

## II. Renseignements reçus des États Membres

### Qatar

[Original : arabe]  
[7 juillet 2020]

Le Qatar a rappelé les informations qu'il avait précédemment communiquées (voir A/71/183 et A/73/277).

Se référant au paragraphe 15 de la résolution 73/204 de l'Assemblée générale, le Qatar a indiqué qu'il ne s'opposait pas à l'utilisation d'un questionnaire établi par les États Membres avec l'aide du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et, selon que de besoin, en consultation avec le Secrétariat de l'Organisation des Nations

---

<sup>1</sup> Le texte intégral des réponses peut être consulté sur le site Web de la Sixième Commission de l'Assemblée générale ([www.un.org/fr/ga/sixth](http://www.un.org/fr/ga/sixth)).



Unies. Il a précisé avoir laissé la question à l'appréciation et à l'approbation du Ministère des affaires étrangères.

Le Qatar a indiqué que ses lois contenaient des dispositions relatives à l'application nationale du droit international humanitaire. Conformément à ses obligations internationales au titre de la Convention de 1972 sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, le pays a adopté la loi n° 4 (2016) sur les armes biologiques, promulguée le 2 juin 2016 et actuellement en vigueur. En coopération avec le Croissant-Rouge qatarien, le Comité national du droit international humanitaire a achevé la rédaction d'une loi sur l'utilisation et la protection des emblèmes. Celle-ci est actuellement examinée et étudiée par les autorités compétentes en vue de son adoption, après coordination avec les organismes concernés.

Depuis le lancement du processus intergouvernemental sur le renforcement du respect du droit international humanitaire à la suite de l'adoption, lors de la trente-deuxième Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (décembre 2015), de la résolution 2 intitulée « Renforcer le respect du droit international humanitaire », le Qatar participe à des réunions sur la question. Son Comité national a participé à la trente-troisième Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui s'est tenue à Genève du 9 au 12 décembre 2019 et dont l'objectif était d'améliorer la vie des personnes touchées par les conflits armés, les catastrophes et d'autres situations d'urgence.

Le Qatar a indiqué qu'Abdullah Rashid al-Nu'aymi, Président du Comité international d'aide et de développement de la Société du Croissant-Rouge du Qatar qui s'est porté candidat pour représenter le Qatar à la Commission internationale humanitaire d'établissement des faits pour la période 2017-2022, a remporté les élections de décembre 2016.

Le Qatar et le CICR ont signé une déclaration commune en marge de la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale à New York. Les deux parties ont convenu que le Qatar engagerait un dialogue de haut niveau comprenant l'échange de compétences et d'expertise dans des domaines d'intérêt commun, y compris concernant certains contextes et sujets liés aux questions humanitaires. Convenant que l'action humanitaire fondée sur des principes est un bien public bénéfique aux pays du monde entier et rappelant le rôle des États dans la promotion du respect et de l'application du droit international humanitaire, les deux parties ont réaffirmé leur intention et leur engagement d'explorer des domaines d'intérêt mutuel et de renforcer leur coopération pour apporter leur soutien aux personnes touchées par les conflits armés et la violence.

Le Comité national pour l'interdiction des armes a proposé des lois et des amendements aux fins de l'application des instruments internationaux y relatifs. Une fois les amendements mis au point, la nouvelle loi sur les armes chimiques (loi n° 16 de 2013) et la loi sur les armes biologiques (loi n° 4 de 2016) ont été adoptées. Un projet de loi visant à établir le régime national de contrôle et de surveillance des substances nucléaires est en cours d'élaboration.

Avec l'autorisation du CICR, les textes des quatre Conventions de Genève du 12 août 1949 et des trois Protocoles additionnels ont été mis à disposition sous la forme d'un livre tiré à 1 000 exemplaires et de 500 cartes mémoire. Le Comité national palestinien sur le droit international humanitaire en a reçu 150 exemplaires. Plus de 100 exemplaires ont été distribués à la trente-troisième Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, tenue en 2019, et 50 ont été distribués lors de la sixième conférence et de la quarantième réunion du Bureau

permanent de la Fédération des juristes arabes, tenues à Amman. Des exemplaires seront distribués à chaque événement auquel le Comité participera.

Concernant les activités prévues, des mesures sont actuellement prises pour coordonner des cours de formation avec le Comité militaire en vue de faire mieux connaître le droit international humanitaire aux membres des forces armées et de former des conseillers militaires et des conférenciers qui auront pour tâche de sensibiliser les soldats à la question. Des concours d'écriture et de dessin sont également organisés dans le pays afin de sensibiliser le public au droit international humanitaire. Le Comité national du droit international humanitaire a organisé des sessions spécialisées à l'intention des diplomates ; un site Web ainsi que plusieurs comptes de médias sociaux consacrés à ses activités sont en cours de création.

## **Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord**

[Original : anglais]  
[17 novembre 2020]

Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a indiqué que, conformément au paragraphe 15 de la résolution 73/204 de l'Assemblée générale, il avait utilisé un modèle de questionnaire dont il espérait qu'il soulèverait l'intérêt d'autres États Membres et inciterait ces derniers à adopter un format similaire à l'avenir. Il a précisé qu'il accueillerait volontiers les commentaires des autres États et des fonctionnaires de l'ONU concernant cette procédure.

En mars 2019, le Royaume-Uni a publié, à titre volontaire, un rapport sur l'application nationale du droit international humanitaire. Il a indiqué qu'il encourageait les autres États à faire de même, et défendu l'idée qu'un engagement soit pris à cet égard lors de la trente-troisième Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

En collaboration avec la Croix-Rouge britannique, le Royaume-Uni mène actuellement un projet visant à fournir une assistance pratique à certains États pour les aider à élaborer un rapport faisant état des mesures qu'ils prennent pour appliquer le droit international humanitaire au niveau national. Il a également produit une trousse d'information dont les orientations visent à aider les pays à élaborer et à rédiger leurs rapports.

Le Royaume-Uni soutient les activités de diffusion de la Croix-Rouge britannique, notamment le projet conjoint de la Croix-Rouge britannique et du CICR visant à ce que la section pratique de l'étude du CICR sur le droit international humanitaire coutumier soit tenue à jour et rendue accessible au moyen d'une base de données ([www.icrc.org/customary-ihl](http://www.icrc.org/customary-ihl)). Le dixième anniversaire de la base de données en question a été célébré le 12 août 2020.

Le 27 août 2020, le Royaume-Uni a publié un document portant sur son approche concernant la protection des civils, qui s'appuie sur la stratégie de protection des civils publiée en 2010 et témoigne du travail accompli par le Gouvernement britannique au cours des 10 dernières années pour avancer dans ce domaine.

La troisième édition de *Legal Support to Joint Operations* (Joint Doctrine Publication 3-46) a été publiée en juin 2018. On y trouve une introduction aux nombreuses questions juridiques associées aux opérations militaires. Le Ministère de la défense met actuellement en place un programme visant à mettre à jour le manuel interarmées sur le droit des conflits armés. La quatrième édition de *Captured Persons* (Joint Doctrine Publication 1-10) a été publiée en septembre 2020.

Le Royaume-Uni a indiqué qu'il disposait d'une représentante spéciale du Premier Ministre sur la prévention de la violence sexuelle en temps de conflit et d'une équipe chargée des politiques de lutte contre cette violence, ainsi que de fonds consacrés à la question. Il a précisé que l'Initiative de prévention de la violence sexuelle en temps de conflit était axée sur les victimes, conformément à la résolution [2467 \(2019\)](#) du Conseil de sécurité sur la violence sexuelle en temps de conflit. En juin 2020, le Royaume-Uni a lancé le projet de Code Murad, créé avec la lauréate du prix Nobel Nadia Murad et l'Institute for International Criminal Investigations afin de mieux rendre justice aux victimes à travers le monde. En octobre 2019, dans le cadre de l'Initiative de prévention de la violence sexuelle en temps de conflit, le pays a nommé Nadine Tunasi et Kolbassia Haoussou pour assumer les rôles de défenseuses des victimes. Ces dernières oeuvrent, dans le contexte des programmes et politiques de l'Initiative, à promouvoir le soutien à toutes les victimes et à tous les enfants nés de la violence sexuelle liée aux conflits. La conférence internationale consacrée à l'Initiative a été reportée en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), et le Royaume-Uni examinera ultérieurement les possibilités d'une conférence lorsque la situation internationale le permettra. En collaboration avec la Croix-Rouge britannique et en coordination avec la trente-troisième Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le Royaume-Uni a publié un engagement commun ouvert visant à lutter contre la violence sexuelle et fondée sur le genre en période de conflit armé. Il a publié son plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité pour 2018-2022, une stratégie quinquennale sur la manière dont le pays envisage de respecter les engagements qu'il a pris, conformément à la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité, pour réduire les effets des conflits sur les femmes et les filles et promouvoir l'inclusion de celles-ci dans le règlement des conflits. Le plan d'action prévoit un certain nombre de résultats stratégiques, dont un axé sur la violence fondée sur le genre.

Le Royaume-Uni a indiqué qu'il appuyait l'examen préliminaire de la Cour pénale internationale concernant des allégations de crimes de guerre en Iraq et continuait, par l'intermédiaire des Service Police Legacy Investigations, de mener des enquêtes sur les allégations relatives aux comportements délictueux graves dont se seraient rendus coupables les forces armées britanniques en Iraq. Il continuait également de mener des enquêtes (connues sous le nom de Iraq Fatality Investigations) visant à établir les faits et à tirer des leçons.

En juillet 2018, le mandat du Comité national du Royaume-Uni sur le droit international humanitaire a été publié sur le site Web du Gouvernement. En septembre 2018, la faculté de droit de l'Académie diplomatique, en partenariat avec la Croix-Rouge britannique, a lancé à l'intention des diplomates et des fonctionnaires de l'ancien Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth et des fonctionnaires d'autres ministères un cours de formation initiale en ligne sur le droit international humanitaire. Un cours spécial a été dispensé de septembre à novembre 2019 aux fonctionnaires du service des poursuites judiciaires de la Couronne et aux membres de la police métropolitaine. En octobre 2019, en collaboration avec la Croix-Rouge britannique, le Comité a organisé une conférence pour marquer le soixante-dixième anniversaire des Conventions de Genève. En janvier 2020, il a rejoint la nouvelle communauté numérique en ligne des comités nationaux sur le droit international humanitaire.

En avril 2018, le Royaume-Uni a adopté la Déclaration sur la sécurité dans les écoles. Un groupe de travail intergouvernemental a été créé pour examiner les rapports et les mesures administratives en découlant.

En janvier 2019, le Royaume-Uni a publié une publication interarmées sur la sécurité humaine dans les opérations militaires ainsi que des orientations sur la

manière dont l'armée britannique pourrait mieux assurer la liaison avec les organisations non gouvernementales et la société civile oeuvrant dans le domaine de la protection des civils et sur le comportement que le personnel militaire devrait adopter à l'égard des enfants touchés par les conflits, conformément notamment à la Déclaration sur la sécurité dans les écoles et aux Lignes directrices pour la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire durant les conflits armés.

Le pays a participé à la cinquième conférence de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge du Commonwealth sur le droit international humanitaire, qui s'est tenue à Kigali en juin 2019. Une délégation a également été envoyée à la trente-troisième Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

---